

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
15 DECEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Acquisition d'une navette
électrique pour les
déplacements des seniors
– sollicitation du fonds
d'appui pour des
territoires innovants
seniors**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8
décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de
la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,
Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur
JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur
de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur
SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE,
Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-
BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame
FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Madame BOGE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20221215-22-G-18g-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

N° DE DOSSIER : 22 G 18g

OBJET : ACQUISITION D'UNE NAVETTE ELECTRIQUE POUR LES DEPLACEMENTS DES SENIORS - SOLLICITATION DU FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Ministère chargé de l'Autonomie, avec le soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, a créé en décembre 2021 un « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors », porté et coordonné par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) pour soutenir les collectivités qui souhaitent répondre au défi du vieillissement de leur population à travers la création d'environnements bâtis et sociaux plus adaptés à l'avancée en âge, dans une perspective intergénérationnelle.

Le « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors » ayant pour ambition d'accompagner des projets contribuant de manière significative à l'adaptation des territoires au vieillissement, seuls les projets représentant un budget total de dépenses éligibles supérieur à 5 000 € TTC sont éligibles.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, dans le cadre d'une démarche visant à faciliter l'inclusion des aînés dans la société, a prévu dans son budget primitif 2023 l'acquisition d'une navette électrique d'une capacité de 7 places pour offrir aux seniors un moyen de transport supplémentaire, en mobilité douce, pour se déplacer dans la ville, et leur permettre un accès plus adapté et plus convivial aux lieux et aux événements destinés à l'ensemble de la population.

Cette acquisition répondant aux critères d'éligibilité du « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors », la Ville souhaite déposer une candidature pour le financement de cette action, qui peut s'élever à 50% du budget total pour les collectivités de 20 000 à 100 000 habitants.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature au « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors » pour l'acquisition d'une navette électrique seniors et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une candidature au « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors » pour l'acquisition d'une navette électrique seniors et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye